

Début du conseil à 21H

Étaient présents : J.Jacques BENEY, Georges TAJAN, Alain CARRERE, Didier BRUN, Jean Michel MARIA , Rosa SOULE ARTOZOUL, J Claude DEMANGEL

Absents excusés : M.Christine IGLESIAS donne procuration à JJ BENEY, J.Louis FENOLLAND donne procuration à R. SOULE ARTOZOUL, J.Paul DUBOUILH donne procuration à D. BRUN

Absent : Fabrice BERNEDE

Rosa SOULE ARTOZOUL est nommée secrétaire de séance

DELIBERATIONS POUR .

Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement suite aux inspections

Le Maire rappelle que l'adhésion de la commune de Sailhan au SIAHVA avait été acceptée par le SIAHVA sous réserve que des travaux de mise en conformité soient réalisés préalablement pour un montant de 11 680 euros.

Ces travaux seront réalisés très prochainement par les entreprises Condoure et EUREA, après autorisation des propriétaires concernés. En ce qui concerne le chemin du Pi, la mise en conformité du réseau s'élève à 58 902 euros .

Suite à un réunion avec les membres du SIAHVA, il a été convenu que ces travaux ne seront pas réalisés mais la commune de Sailhan s'engage par délibération à cette mise en conformité si un incident devait survenir dans les dix ans. La réception des travaux du chemin du Pi n'ayant jamais été réalisée, le conseil Municipal décide de convoquer l'entreprise Condoure en collaboration avec le SIAHVA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité

Facturation de l'eau

Le Maire propose d'intégrer la TVA à 5,5 % due, sur le prix de l'eau, sans augmentation du prix acquitté par les habitants de Sailhan.

L'ensemble du réseau d'eau a été vérifié par Mr Georges TAJAN, adjoint délégué à l'eau et à l'assainissement. A ce jour, un compteur ne fonctionne pas et sera remplacé dans les plus brefs délais, une fuite sur le réseau a été constatée sur le lotissement du Layris et a été signalée au promoteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité

Demande de prise en charge frais de scolarité

Le Maire fait part de la demande des communes d'Ancizan et de Guchen de financer, à travers une convention, les frais de scolarité, pour un montant de 567,45 euros. Ces frais de scolarité concernent un élève de la commune de Sailhan qui a fréquenté le RPI Ancizan/Guchen au cours de l'année scolaire 2013/2014.

Après échange le conseil municipal, décide de ne pas donner suite à la demande et précise que les enfants de la commune de Sailhan doivent être scolarisés dans les écoles maternelles et primaires de proximité, de St Lary ou de Vielle Aure.

Les enfants qui seraient scolarisés dans d'autre établissement ne pourront bénéficier d'une prise en charge par la commune de Sailhan, des frais de scolarité ou d'une participation aux activités afférentes à la vie scolaire.

Un courrier sera adressé au groupement scolaire Ancizan/Guchen.

Le Conseil Municipal vote de manière suivante :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité

Demande de participation aux frais de cantine

Le Maire fait part de la demande de parents d'enfants de la commune, scolarisés à l'école de Vielle Aure, de participer aux frais de cantine scolaire.

Après discussion, le conseil municipal décide d'accorder cette aide sous condition de ressources.

Seules les familles non imposables pourront bénéficier de cette aide. Le montant de l'aide est fixé à 1 euros par ticket .

Un courrier va être adressé à toutes les familles ayant des enfants scolarisés en maternelle ou primaire.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité.

Modalité d'enregistrement des conventions de de passage (terrains assainissement)

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de déposer par Acte Administratif authentique auprès du service de la publicité foncière (ex bureau des hypothèques), les conventions de passage qui ont été établies auprès de trois propriétés différentes pour permettre de relier le réseau d'assainissement du village au SIAHVA à Bourisp.

Ces actes seront établis directement par la commune, le Maire jouissant de la fonction d'Officier ministériel .

A ce titre il ne peut signer les actes au nom de la commune et propose donc au Conseil d'autoriser la délégation à Mr Jean Louis FENOLLAND pour signer au nom de la commune tous les documents nécessaires.

Le conseil approuve à l'unanimité

Désignation d'un coordonnateur pour recensement population 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil que le recensement des habitants de la commune sera effectué en 2016. La collecte se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016.

Dan ce cadre, pour la préparation et le déroulement de l'enquête, il a été nécessaire de nommer par arrêté, un coordonnateur communal. Ses missions nécessitent qu'il soit disponible pendant la période de recensement et qu'il soit habitués à manier des outils informatiques.

Le Maire demande au conseil d'approuver la nomination de Mr Jean Louis FENOLLAND.

Mme Rosa SOULE ARTOZOUL apportera son aide.

Le conseil approuve à l'unanimité

Questions diverses

- Lotissement du Garet. le Maire informe que Mr BRAGATO, propriétaire du terrain, s'est engagé par écrit à prendre en charge le coût du branchement d'eau potable à partir de la place de l'école jusqu'à son terrain. Les branchements devraient être réalisés avant l'hiver.

Contrats de prestation :

Le contrat d'abonnement téléphone/internet a été renégocié avec orange, ce qui permet une économie d'environ 50 euros par mois.

Le contrat EDF a également été revu, l'abonnement de la station d'épuration a été supprimé, et pour les bâtiments communaux, l'abonnement a été modifié car ne correspondait plus à nos consommations.

Pour l'éclairage public, des ampoules à basse tension seront installées progressivement sur l'ensemble du village.

Le contrat d'assurance a été revu à la baisse avec la suppression de la station d'épuration et de l'hospice du Rioumajou (territoire administratif de St Lary)

Travaux restant à réaliser pour 2015

- Dans le cadre de la convention annuelle avec la commune de St Lary, leur employés communaux viendront réparer les trous et ornières de la voirie avant l'hiver sous la responsabilité de Jean Paul DUBOUILH.

Le Maire demande à Mr DUBOUILH d'établir une planification du goudronnage des différents biés du village, pour l'année 2016. L'ensemble du Conseil décide de prioriser la réfection du Bié de Dessus.

- **Réfection des toitures** : des travaux ont été réalisés par l'entreprise Puertolas au niveau de l'église, du Lavoir communal et du Moulin, pour un montant de 1300 euros.

Courant octobre, cette même entreprise procédera au remplacement du zinc sur la toiture du hangar à côté de la mairie et au remplacement d'une gouttière sur le bâtiment de la mairie.

Mise en place d'une clôture de protection sur les berges du Moulin.

- **Eclairage public** : un réverbère ne fonctionne pas depuis plusieurs mois dans la rue de Chutole, un devis de réparation a été demandé à l'entreprise EPE pour un montant de 1183 euros, restera à la charge de la mairie, 592 euros, le complément étant financé par le SDE.

Le Conseil Municipal donne son accord pour effectuer cette réparation.

4 réverbères ont été endommagés lors du déneigement et nécessitent d'être remplacés, un dossier de demande de subvention a été envoyé aux services du SDE qui accorde la prise en charge totale pour 2 réverbères, 1 réverbère sera à la charge totale de la commune, en sachant que nous avons déjà le matériel, restera à régler l'installation. Le 4ème réverbère sur la route d'Estensan, au niveau du lotissement du Garet, ne sera pas remplacé.

- **Signalétique** : Afin de répondre à la réglementation en vigueur, la mise en place d'une signalétique pour le Moulin a été demandé aux services des routes du Conseil Départemental, dans le premier trimestre 2015. La signalétique n'ayant pas été installée comme convenu avant l'été, un courrier sera adressé à Mr HUC, responsable du service des routes à l'agence d'Arreau.

Une demande similaire a été faite pour les panneaux d'entrée et de sortie de village.

- **Calendrier des travaux d'entretien** dans le cadre de la convention avec St Lary : une réunion sera organisée prochainement sous la responsabilité de Jean Jacques BENEY avec les responsables des services techniques de la commune de St Lary afin d'établir un planning d'entretien précis selon les besoins de la commune de Sailhan jusqu'à la fin de cette année.

Travaux envisagés pour 2016

- Les travaux de programmation **d'enfouissement des lignes électriques** seront demandés par le SDE dans ce dernier trimestre. Le conseil municipal décide d'inscrire dans ce programme, la seule zone non enfouie à ce jour, à savoir le Bié de Chimoune.

Nous profiterons des travaux réalisés sur le lotissement du Garet, route d'Estensan pour demander **l'enfouissement de la ligne téléphonique**.

- **cimetière** : Pour rappel, l'ouverture des sépultures lors d'obsèques est pris en charge par la commune. Actuellement, ces prestations sont réalisés par la société SOTRAF à Sarrancolin. Le conseil municipal décide à l'avenir de faire établir plusieurs devis par les sociétés FAULON et JACOMET afin d'obtenir des tarifs raisonnables.

Médiathèque

- Nous rappelons que l'association de la médiathèque a été créée au printemps 2015. Elle se nomme « au fournil la médiathèque de Sailhan »

De nombreux livres ont été offerts par les éditeurs et par des personnes privées. L'équipement informatique a été offert par Mr Jean FRONTIN. Une réunion a eu lieu au mois de juin avec la directrice de la médiathèque départementale afin de procéder à l'adhésion de l'association dans cette structure du département. Par la suite, un logiciel spécifique a été installé et quelques personnes de l'association ont bénéficié d'une formation afin d'apprendre à couvrir les livres et à les enregistrer. Mr HUC a déjà procédé à l'enregistrement et à l'encodage d'une partie des ouvrages.

A ce jour, la commune a participé à hauteur de 1233 euros pour répondre aux besoins de fonctionnement de cette association. Une demande d'achat de film de protection des livres vient d'être accordée pour un montant de 415 Euros.

Afin d'aménager l'espace médiathèque dans la salle de la mairie, des subventions vont être demandées auprès des Ministère de la Culture et de l'Éducation Nationale.

L'association va également demander des aides par le biais de sponsors privés.

Réglementation

- Suite à de nombreuses plaintes d'habitants concernant les **excréments des chiens en liberté** dans les rue du village, le conseil municipal décide de rappeler par délibération le règlement en vigueur.

Le Maire demande ainsi à chaque propriétaire de chien de respecter l'environnement et de veiller à la propreté.

- Le Maire rappelle que les **places de stationnement** sur le villages sont limitées et qu'il est formellement interdit de laisser des véhicules stationnés plus de 48H sous peine d'amende. Les véhicules ne fonctionnant plus doivent être impérativement retirées de l'espace communal et pourront être enlevés si besoin par les services de la fourrière à charge du propriétaire.

Les propriétaires des véhicules concernés recevront un courrier adressé par la mairie.

- Il est rappelé aux **locataires de la résidence du Presbytère** qu'il leur est interdit de se garer sur le parking de la résidence de l'Aouta. La copropriété de cette résidence a adressée une requête auprès de la mairie. A l'avenir, les véhicules signalés seront verbalisés. Pour rappel, chaque locataire bénéficie de 2 places de parking devant la résidence du Presbytère.

Accessibilité des bâtiments communaux

- Afin de répondre à la réglementation en vigueur, un interphone sera installé à court terme, à l'entrée de la mairie. Ces travaux d'installation vont être réalisés bénévolement par Jean Claude DEMANGEL, le matériel restant à la charge de la commune.
- pour l'église, une rampe d'accès amovible va être achetée prochainement pour un montant de 450 euros.

Aménagement du site du Moulin de la Mousquère

- une étude est en cours pour la création de toilettes, la construction d'un barbecue, l'acquisition de tables et bancs et l'aménagement paysager de la promenade.
- Des demandes de subvention vont être effectuées afin de réaliser les travaux au printemps 2016.

Réunions

- **commission de la liste électorale** : le lundi 28 septembre à 20H30 avec Mme Carole RODRIGUEZ et Mme Marie Claire RENDO
- **commission des impôts** : le samedi 17 octobre à 15h. Les membres seront convoquée par courrier.

Fin du Conseil à 23H30

